
Lettre des représentants du peuple envoyés à Brest et à Lorient
faisant passer une adresse de la société populaire de Brest
(Finistère) et un don d'une société populaire, lors de la séance du 2
brumaire an III (23 octobre 1794)

Faure (de la Creuse)

Citer ce document / Cite this document :

Faure (de la Creuse). Lettre des représentants du peuple envoyés à Brest et à Lorient faisant passer une adresse de la société populaire de Brest (Finistère) et un don d'une société populaire, lors de la séance du 2 brumaire an III (23 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 364;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17944_t1_0364_0000_3

Fichier pdf généré le 07/10/2019

l'ascendant que donne un acte de probité, et la justice suffit pour en venger la patrie. A présent que le chef principal de cette faction est dans les fers par une autre voie que la mienne, je m'empresse de déposer entre tes mains la somme que je dois à la patrie par la condamnation de Thune.

Toutes les actions des patriotes purs sont controuvées par les ennemis de la liberté, et je crains même la censure par la publicité de cet acte de probité. Je te demande l'anonyme, et il me suffit d'avoir ton estime. Je l'aurai peut-être gardé à ton égard, si je n'avais appris avec douleur qu'on m'avait présenté à toi comme un exalté. Je te déclare qu'aucune de mes actions politiques ne porte l'empreinte d'un homme de sang; mais que toutes sont dirigées par les principes de la philanthropie, et par cet amour de la liberté et de l'égalité qui est inné dans mon cœur.

Salut et attachement envers la représentation nationale.

César ROUBAUD.

24

Les représentans du peuple près les Côtes-de-Brest et de l'Orient [Lorient], font passer à la Convention une adresse de la société populaire de Brest [Finistère], avec les adhésions des sections, des administrations et des tribunaux de la même commune, qui se rallient autour de la représentation nationale.

Ils envoient par le même courrier 182 L en assignats et 12 L en numéraire, offertes à la patrie par la société populaire de Lesneven.

Mention honorable, insertion au bulletin (52).

[*Les représentans du peuple près les ports et Côtes de Brest et de Lorient au président de la Convention nationale, de Brest, le 24 vendémiaire an III*] (53)

Citoyen président,

La société populaire et les citoyens de cette commune nous engagent à être auprès de la Convention nationale, l'interprète de leurs sentimens, et à lui faire parvenir l'adresse ci-jointe, à laquelle sont réunies les adhésions des sections, des administrations et des tribunaux du port de Brest.

Ils nous paraissent animés du nouveau feu qui a éclairé la France à l'époque du 9 thermidor, leur respect pour les émanations du sanctuaire de la représentation nationale, qui ne sont que l'expression de la volonté d'un peuple

souverain, nous est du plus favorable augure pour nos opérations. Nous espérons que la Convention nationale accueillera favorablement l'expression des sentimens de cette cité qui se rallie au centre commun, en reconnaissant l'erreur où elle n'a été que trop longtems plongée.

Nous te remettons aussi par ce courrier un paquet cacheté, timbré à ton adresse enregistré sous le n° 461, contenant le don civique de la société populaire de Lesneven, consistant en cent quatre vingt deux livres en assignats et douze livres en numéraire, qui sont le produit des offrandes volontaires des sociétaires peu nombreux de cette commune, pour la construction du vaisseau qui doit remplacer *Le Vengeur*; leur lettre d'envoy est ci jointe.

Salut et fraternité.

FAURE (de la Creuse).

[*La commune et la société populaire de Brest, département du Finistère, à la Convention nationale, du 13 vendémiaire an III*] (54)

Représentants,

Il importe que la voix reconnaissante du Peuple s'élève jusqu'à vous, que vous connaissiez son vœu, ses besoins son véritable esprit.

Voici donc ce qu'on pense à Brest, ce qu'on ose même dire hautement depuis quelques jours.

« Législateurs, vous ne descendrez pas de la hauteur où vous a porté le 9 thermidor, ce jour de votre union et de votre gloire, ce jour de votre propre révolution, ce jour où vous fûtes des *Brutus* et des *Cassius*... Achevez votre ouvrage; César n'est plus; mais Antoine vit encore. Ce n'est pas assez qu'il n'y ait plus de tyran; il faut qu'il n'y ait plus de tyrannie... Etouffez jusqu'à l'esprit de *Robespierre* et périsse jusqu'à sa mémoire!

Que la Convention soit le centre unique de toutes les opinions, de tous les vœux, de tous les mouvemens, de toute la force du Peuple; et si quelques individus, si quelques sociétés même osaient faire la censure de vos décrets, au lieu de s'y soumettre, attribuer insidieusement à l'aristocratie des mesures inspirées par l'humanité et commandées par la justice, envoyer aux armées des écrits séditieux ou appeler sur quelques-uns de vous la haine, le mépris et les poignards, foudroyez à l'instant une audace aussi criminelle. Fondateurs de l'unité républicaine, songez que vous devez détruire tous les genres de fédéralisme; et que s'il exista naguères entre quelques administrations orgueilleuses une coalition funeste à la Patrie, il pourrait s'en former une plus pernicieuse encore entre mille sociétés affiliées à une société mère et centrale, si votre main toute puissante ne les contenait pas dans leurs justes limites. Qu'elles existent à jamais ces sociétés, qui ont renversé le throne; mais qu'elles soient ce qu'elles doivent être, qu'elles surveillent les au-

(52) P.-V., XLVIII, 13.

(53) C 323, pl. 1376, p. 2.

(54) C 323, pl. 1376, p. 3.